apparition d'une faune cauchemardesque, tels ces corps de mollusques aux ailes d'insectes ou de chauve-souris. Quant à la composition plus hermétique qui préside à l'œuvre que l'on désigne sous le nom de *Dulle Griet*, — *Margot l'Enragée*, — cette mégère armée et casquée qui se rue à grandes enjambées à travers un paysage d'enfer, elle rejoint une œuvre d'une allégorie tout aussi macabre, le *Triomphe de la Mort* du musée du Prado : accumulation des ravages de l'impitoyable faucheuse : ici un assassinat, là un gibet, plus loin des pestiférés et des troupes livrant bataille, à l'horizon un naufrage.

A l'iconographie de Bosch et de Breughel, nous ajouterons l'art populaire des *Danses macabres* et des *Ars moriendi*, que la xylographie des dernières années du XVe siècle répandit avec abondance dans le peuple [1]. Le XVIe siècle, sans cesse préoccupé de la mort et, par conséquent, des fins dernières, de l'enfer et du diable, vit fleurir toute une imagerie funèbre. Dans son symbolisme naïf, l'*Ars moriendi* de Vérard reproduit les craintes populaires devant l'incertitude de l'au-delà. Ces images, d'une exécution souvent grossière, montrent les nombreux démons qui assaillent le moribond et leur présence grimaçante et hurlante est beaucoup plus fréquente que celle des personnages nimbés.

ℵ

L'atmosphère juridique ressemble singulièrement à la tonalité littéraire et artistique de l'époque. Partageant les convictions de leur temps, en présence d'accusés avouant cyniquement leurs relations avec les puissances de l'Enfer, les juges ne pouvaient qu'être convaincus de la réalité des faits sur lesquels ils étaient appelés à porter une sentence. Plusieurs juristes, et des plus illustres, publièrent des traités de criminologie satanique. Jean de Mansencal, premier président du Parlement de Toulouse, écrivit en 1551 un ouvrage intitulé *De la vérité et autorité de la justice en la correction et punition des maléfices*. La même année, à Louvain, Josse de Damhouder, le juriste le plus écouté de son temps aux Pays-Bas, traitait de la sorcellerie dans sa *Praxis rerum criminalium* [2]. En 1591, Pierre Ayrault, lieutenant-criminel au présidial d'Angers, faisait paraître un livre étrange, recueil de *Procès faicts aux cadaver, aux cendres, à la mémoire, aux bestes*

1. É. MALE, *L'art religieux à la fin du moyen âge*, pp. 359-389, Paris, 1922.
2. A. ALLARD, *Histoire de la justice criminelle au XVIe siècle*, principalement pp. 464-469, Gand, 1868.